

du 30 novembre 2007

Sommaire

A Compétences

- 1 Compétences professionnelles / Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs
- 2 Compétences méthodologiques
- 3 Compétences sociales et personnelles
- 4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

B Tableau des leçons dispensées par l'école professionnelle

C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

D Procédure de qualification

E Approbation et entrée en vigueur

Annexe :

Liste de la documentation nécessaire à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

A Compétences

1 Compétences professionnelles

Grâce aux **compétences professionnelles** qu'ils ont acquises, les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont en mesure d'accomplir des tâches ou de résoudre seuls et de manière compétente des problèmes techniques entrant dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils sont en mesure de satisfaire aux exigences de la profession et maîtrisent tout changement en la matière.

- 1.1 Les compétences professionnelles devant être acquises à la fin de la formation s'articulent autour de trois séries d'objectifs: généraux, particuliers et évaluateurs. Les objectifs généraux décrivent de manière globale les domaines abordés lors de la formation et expliquent leur importance pour les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes. Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux en explicitant la conduite que doivent adopter les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ainsi que les qualités comportementales indispensables dont ils doivent faire preuve. A leur tour, les objectifs évaluateurs détaillent les objectifs particuliers en les traduisant par des attitudes précises, obligatoires pour les personnes en formation dans des situations déterminées. Contrairement aux objectifs généraux et particuliers, qui valent pour les trois lieux de formation, les objectifs évaluateurs sont adaptés en fonction de l'école professionnelle, de l'entreprise formatrice et des cours interentreprises concernés.
- 1.2 Parallèlement aux compétences professionnelles décrites dans les objectifs de formation, les personnes en formation seront amenées à développer leurs compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Au cours de leur formation, elles acquerront non seulement les aptitudes correspondant au profil professionnel visé à l'art. 1, mais seront également initiées à la notion d'apprentissage tout au long de la vie et sensibilisées à l'importance que revêt leur développement personnel.
- 1.3 Les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation à la profession de technicien-dentiste et de technicienne-dentiste reposent sur une série d'objectifs généraux, particuliers et évaluateurs. Ces compétences sont décrites ci-après.

Aperçu des objectifs généraux et particuliers

1.1 Objectif général 1.1.1. Objectif particulier 1.1.2. Objectif particulier 1.1.3. Objectif particulier 1.1.4. Objectif particulier 1.1.5. Objectif particulier	Prothèses amovibles Prothèses partielles Prothèses totales Prothèses hybrides Prothèses à châssis coulé Epithèses
1.2 Objectif général 1.2.1. Objectif particulier 1.2.2. Objectif particulier	Prothèses fixes Couronnes unitaires Ponts
1.3 Objectif général 1.3.1. Objectif particulier 1.3.2. Objectif particulier	Orthopédie dento-faciale Appareils unimaxillaires Appareils bimaxillaires
1.4 Objectif général 1.4.1. Objectif particulier 1.4.2. Objectif particulier	Méthodes de travail Planification du travail Exécution des travaux
1.5 Objectif général 1.5.1. Objectif particulier 1.5.2. Objectif particulier 1.5.3. Objectif particulier	Sciences naturelles appliquées Anatomie Processus et phénomènes chimiques Processus et phénomènes physiques
1.6 Objectif général 1.6.1. Objectif particulier 1.6.2. Objectif particulier 1.6.3. Objectif particulier	Hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets Hygiène Sécurité au travail et protection de la santé Protection de l'environnement et élimination des déchets

Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs assignés aux trois lieux de formation

1.1 Objectif général : prothèses amovibles

L'aptitude à confectionner une prothèse amovible sous différentes formes constitue l'une des compétences-clé d'un technicien-dentiste et d'une technicienne-dentiste.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier la conception, de fabriquer et de réparer des prothèses amovibles partielles, totales, hybrides et à châssis coulé ainsi que des épithèses et ce, en veillant à leur esthétique et à leur fonctionnement. Ils/elles organisent les travaux et les processus de manière autonome, logique et efficace, conformément au mandat du client et dans le souci du bien-être du patient.

1.1.1 Objectif particulier : prothèses partielles

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont conscience du fait qu'il convient de confectionner les prothèses partielles complètes de façon appropriée et dans le respect des souhaits du client. Ils/elles sont à même de fabriquer ces prothèses de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.1.1.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de prothèses partielles complètes et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.1.1.1 Les techniciennes-dentistes ¹ sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de prothèses partielles complètes et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.1.1.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de prothèses partielles complètes et les montent, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.1.2 Je planifie la confection de prothèses partielles complètes en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétique. (C5)	1.1.1.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer la structure d'une prothèse partielle complète, d'analyser l'environnement anatomique et de mettre en évidence les processus et phénomènes physiques pertinents. (C4)	1.1.1.2 Les techniciennes-dentistes planifient la confection de prothèses partielles complètes en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétique. (C5)
1.1.1.3 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des prothèses partielles complètes	1.1.1.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant	1.1.1.3 Les techniciennes-dentistes confectionnent, de manière autonome et adéquate, des

¹ Par souci de lisibilité, la désignation féminine est employée dans les objectifs évaluateurs. Le terme «technicienne-dentiste» inclut naturellement les techniciens-dentistes.

conformément au mandat du client. (C3)	l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de prothèses partielles complètes. (C2)	prothèses partielles complètes conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.1.4 Je répare et prolonge des prothèses partielles complètes tout en y effectuant des ajouts de manière autonome et adéquate, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.1.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer les étapes nécessaires pour réparer et prolonger des prothèses partielles complètes et y effectuer des ajouts. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress

Indications importantes pour l'examen partiel

Cet objectif particulier sert de base à l'examen partiel et au travail pratique de l'examen final. Les différences ne sont pas inhérentes au produit mais à la sélection du matériau et à la façon de confectionner la prothèse. Il n'est ni possible ni judicieux de différencier les objectifs évaluateurs en se fondant sur les matériaux et les méthodes de fabrication très variées.

Dans le cadre de cet objectif particulier, seules des prothèses partielles seront confectionnées. Les travaux professionnels fondamentaux se pencheront sur la fabrication d'une prothèse partielle en matière synthétique assortie de crochets métalliques. Les autres modes de confection et matériaux font partie intégrante de l'examen final.

1.1.2 Objectif particulier : prothèses totales

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont conscience du fait qu'il convient de confectionner les prothèses totales de façon appropriée et dans le respect des souhaits du client. Ils/elles sont à même de fabriquer ces prothèses de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.1.2.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de prothèses totales et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.1.2.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de prothèses totales et de d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.1.2.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de prothèses totales et les montent, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.2.2 Je planifie la confection de prothèses totales en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétisme. (C5)	1.1.2.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer la structure d'une prothèse totale, d'analyser l'environnement anatomique et de mettre en évidence les processus et phénomènes physiques pertinents. (C4)	1.1.2.2 Les techniciennes-dentistes planifient la confection de prothèses totales en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétisme. (C5)
	1.1.2.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer les méthodes et les systèmes de montage de prothèse usuels et d'analyser leurs caractéristiques. (C4)	
1.1.2.4 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des prothèses totales en tenant compte des méthodes et des systèmes de montage usuels, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.2.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de prothèses totales. (C2)	1.1.2.4 Les techniciennes-dentistes confectionnent, de manière autonome et adéquate, des prothèses totales conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.2.5 Je répare les prothèses totales	1.1.2.5 Les techniciennes-dentistes	

et y effectue des ajouts, de manière autonome et adéquate, conformément au mandat du client. (C3)	sont en mesure de dégager et d'expliquer les étapes nécessaires pour réparer les prothèses totales et y effectuer des ajouts. (C2)	
---	--	--

Compétences méthodologiques

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.2 Capacité à communiquer

1.1.3 Objectif particulier : prothèses hybrides

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont conscience du fait qu'il convient de confectionner les prothèses hybrides de façon appropriée et dans le respect des souhaits du client. Ils/elles sont à même de fabriquer ces prothèses de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.1.3.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de prothèses hybrides et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.1.3.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de prothèses hybrides et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	
1.1.3.2 Je planifie la confection de prothèses hybrides en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétique. Pour ce faire, je sélectionne les éléments de construction appropriés. (C5)	1.1.3.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer la structure d'une prothèse hybride, d'analyser l'environnement anatomique et de mettre en évidence les processus et phénomènes physiques pertinents. Pour ce faire, elles justifient l'utilisation d'éléments de construction. (C5)	
	1.1.3.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer les méthodes et les systèmes de montage de prothèse usuels et d'analyser leurs caractéristiques. (C4)	
1.1.3.4 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des prothèses hybrides en utilisant correctement des éléments de construction et en tenant compte des méthodes et des systèmes de montage usuels, conformément au	1.1.3.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de prothèses hybrides. En outre, elles sont capables de justifier l'emploi	

mandat du client. (C3)	d'éléments de construction. (C5)	
1.1.3.5 Je répare et prolonge des prothèses hybrides tout en y effectuant des ajouts, de manière autonome et adéquate, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.3.5 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer les étapes nécessaires pour réparer et prolonger des prothèses hybrides et y effectuer des ajouts. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.4 Aptitude au travail en équipe

1.1.4 Objectif particulier : prothèses à châssis coulé

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent les possibilités d'utilisation de prothèses à châssis coulé et sont à même de les fabriquer de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.1.4.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de prothèses à châssis coulé et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.1.4.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de prothèses à châssis coulé et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.1.4.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de prothèses à châssis coulé et les montent, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.4.2 Je planifie la confection de prothèses à châssis coulé et les façonne en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétisme. En outre, je dessine le châssis métallique. (C5)	1.1.4.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier le façonnage et la structure de prothèses à châssis coulé, d'analyser l'environnement anatomique, d'expliquer les processus et phénomènes physiques pertinents et de tenir compte des exigences en matière d'esthétisme ainsi que de dessiner le châssis métallique. (C5)	1.1.4.2 Les techniciennes-dentistes planifient la confection de prothèses à châssis coulé en incluant l'environnement anatomique, les processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que les exigences en matière d'esthétisme. Par ailleurs, elles dessinent le châssis métallique. (C5)
1.1.4.3 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des prothèses à châssis coulé, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.4.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de prothèses à châssis coulé. (C2)	1.1.4.3 Les techniciennes-dentistes confectionnent, de manière autonome et adéquate, des prothèses à châssis coulé conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.1.4.4 Je répare et prolonge des prothèses à châssis coulé tout en y effectuant des ajouts, de manière autonome et adéquate, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.4.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires pour réparer et prolonger des prothèses à châssis coulé et y effectuer	

	des ajouts. (C2)	
1.1.4.5 Je coule, soude et brase, de manière adéquate et correcte, des prothèses à châssis coulé, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. Je colle les éléments auxiliaires conformément aux prescriptions. (C3)	1.1.4.5 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de mettre en évidence les techniques de coulée et de liaison et les suites d'opérations chronologiques y afférentes en tenant compte des processus et phénomènes physiques pertinents. (C2)	1.1.4.5 Les techniciennes-dentistes coulent, soudent et brasent, de manière autonome et adéquate, des prothèses à châssis coulé conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. En outre, elles collent les éléments auxiliaires selon les prescriptions. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.5 Aptitude à dispenser des conseils

Compétences sociales et personnelles

- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

1.1.5 Objectif particulier : épithèses		
Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent les possibilités d'utilisation d'épithèses et sont à même de les fabriquer de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.		
Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.1.5.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection d'épithèses et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.1.5.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection d'épithèses et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	
1.1.5.2 Je planifie la confection d'épithèses en tenant compte de l'environnement anatomique et des exigences en matière d'esthétisme. (C5)	1.1.5.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer la structure d'une épithèse, d'analyser l'environnement anatomique et de tenir compte des exigences en matière d'esthétisme. (C4)	
1.1.5.3 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des épithèses, conformément au mandat du client. (C3)	1.1.5.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection d'épithèses. (C2)	

Compétences méthodologiques

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.6 Techniques de créativité

Compétences sociales et personnelles

3.5 Civilité et présentation

3.6 Résistance au stress

1.2 Objectif principal : prothèses fixes

L'aptitude à fabriquer une prothèse fixe sous différentes formes constitue une compétence-clé des techniciens-dentistes et des techniciennes-dentistes.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier la confection de couronnes et de ponts, de les fabriquer et de les réparer. Ils/elles organisent les travaux et les processus de manière autonome, correcte et efficace, conformément au mandat du client et dans le souci du bien-être du patient.

1.2.1 Objectif particulier : couronnes unitaires

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont à même de fabriquer des couronnes unitaires de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.2.1.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de couronnes unitaires et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.2.1.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de couronnes unitaires et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.2.1.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de couronnes unitaires et les montent, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
	1.2.1.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'identifier les systèmes d'implants nécessaires à la confection de couronnes unitaires et d'expliquer leur fonction. (C2)	
1.2.1.3 Je façonne et réalise des incrustations de couronnes unitaires de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client et les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.2.1.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer les techniques d'incrustation nécessaires à la confection de couronnes unitaires et de définir leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.2.1.3 Les techniciennes-dentistes façonnent et réalisent des incrustations de couronnes unitaires de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)

1.2.1.4 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des couronnes unitaires selon le mandat du client tout en tenant compte de l'environnement anatomique et des exigences en matière d'esthétisme. (C3)	1.2.1.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de couronnes unitaires. (C2)	1.2.1.4 Les techniciennes-dentistes confectionnent des couronnes unitaires de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.2.1.5 Je coule ou presse, de manière autonome et adéquate, des couronnes unitaires conformément aux prescriptions de l'entreprise. (C 3)	1.2.1.5 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de mettre en évidence les techniques de coulée et les suites d'opération chronologiques y afférentes en tenant compte des processus et phénomènes tant physiques que chimiques. (C2).	1.2.1.5 Les techniciennes-dentistes coulent ou pressent des couronnes unitaires de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.2.1.6 Je répare, de manière autonome et adéquate, des couronnes unitaires conformément au mandat du client. (C3)	1.2.1.6 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires pour réparer des couronnes unitaires. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.5 Civilité et présentation

Indications importantes pour l'examen partiel

Cet objectif particulier sert de base à l'examen partiel et au travail pratique de l'examen final. Les différences ne sont pas inhérentes au produit mais à la sélection du matériau et à la façon de confectionner la prothèse. Il n'est ni possible ni judicieux de différencier les objectifs évaluateurs en se fondant sur les matériaux et les méthodes de fabrication très variées.

Dans le cadre de cet objectif particulier, seules des prothèses partielles seront confectionnées. Les travaux professionnels fondamentaux se pencheront sur la fabrication d'une prothèse partielle en matière synthétique assortie de crochets métalliques. Les autres modes de confection et matériaux font partie intégrante de l'examen final.

1.2.2 Objectif particulier : ponts

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont à même de fabriquer des ponts de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.2.2.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection de ponts et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.2.2.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de ponts et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.2.2.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de ponts et les montent, de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
	1.2.2.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les systèmes d'implants nécessaires à la confection de ponts et d'expliquer leur fonction. (C2)	
1.2.2.3 Je façonne et réalise des incrustations de ponts de manière autonome et adéquate, selon le mandat du client et les prescriptions de l'entreprise. (C 3)	1.2.2.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer les techniques d'incrustation nécessaires à la confection de ponts et de définir leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.2.2.3 Les techniciennes-dentistes façonnent et réalisent des incrustations de ponts de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.2.2.4 Je confectionne, de manière autonome et adéquate, des ponts selon le mandat du client tout en tenant compte de l'environnement anatomique et des exigences en matière d'esthétisme. (C3)	1.2.2.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires à la confection de ponts. (C2)	1.2.2.4 Les techniciennes-dentistes confectionnent des ponts de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)

<p>1.2.2.5 Je coule ou presse, soude et brase des ponts, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C 3)</p>	<p>1.2.2.5 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de mettre en évidence les techniques de coulée et de liaison et les suites d'opérations chronologiques y afférentes en tenant compte des processus et phénomènes tant physiques que chimiques. (C 2)</p>	<p>1.2.2.5 Les techniciennes-dentistes coulent ou pressent, soudent et brasent des ponts de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C 3)</p>
<p>1.2.2.6 Je répare, de manière autonome et adéquate, des ponts conformément au mandat du client. (C 3)</p>	<p>1.2.2.6 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de dégager et d'expliquer, en respectant l'ordre chronologique, les étapes nécessaires pour réparer des ponts. (C 2)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.3 Capacité à gérer des conflits

1.3 Objectif général : orthopédie dento-faciale

Les prothèses et les appareils orthodontiques sont utilisés pour rectifier une mauvaise disposition des dents et une malformation de la mâchoire. Ils visent à apporter des améliorations esthétiques ou fonctionnelles.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier la confection de prothèses et d'appareils orthodontiques, de les fabriquer et de les réparer. Ils/elles organisent les travaux et les processus de manière autonome, correcte et efficace, conformément au mandat du client et dans le souci du bien-être du patient.

1.3.1 Objectif particulier : appareils unimaxillaires

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent l'importance, le fonctionnement et les possibilités d'utilisation d'appareils unimaxillaires. Ils/elles les confectionnent dans les règles de l'art et dans le respect des souhaits du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.3.1.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection d'appareils unimaxillaires et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.2.2.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection d'appareils unimaxillaires et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.2.2.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection d'appareils unimaxillaires et les montent, de manière adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.3.1.2 Je confectionne les éléments de fixation pour les appareils unimaxillaires de manière adéquate et correcte, selon les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.3.1.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de décrire et d'expliquer quels sont les éléments de fixation nécessaires à la confection d'appareils unimaxillaires. En outre, elles sont capables de définir leur utilisation et leur fonction. (C2)	1.3.1.2 Les techniciennes-dentistes confectionnent, de manière adéquate et correcte, les éléments de fixation pour les appareils unimaxillaires, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.3.1.3 Je confectionne des appareils orthodontiques unimaxillaires selon le mandat du client et les prescriptions de l'entreprise, tout en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques pertinents.	1.3.1.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier la confection d'appareils orthodontiques unimaxillaires en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques pertinents. (C5)	1.3.1.3 Les techniciennes-dentistes confectionnent des appareils orthodontiques unimaxillaires selon les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises tout en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques

(C3)		pertinents. (C3)
	1.3.1.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer le fonctionnement des appareils unimaxillaires et de décrire leurs objectifs thérapeutiques. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.5 Aptitude à dispenser des conseils

Compétences sociales et personnelles

- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

1.3.2 Objectif particulier : appareils bimaxillaires

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent l'importance, le fonctionnement et les possibilités d'utilisation d'appareils bimaxillaires. Ils/elles les confectionnent dans les règles de l'art et dans le respect des souhaits du client.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.3.2.1 J'utilise les matériaux nécessaires à la confection d'appareils bimaxillaires et je les monte, de manière adéquate et correcte, en conformité avec les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.3.2.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection d'appareils bimaxillaires et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur. (C2)	1.3.2.1 Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection d'appareils bimaxillaires et les montent, de manière autonome et adéquate, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3).
1.3.2.2 Je confectionne les éléments de fixation pour les appareils bimaxillaires de manière adéquate et correcte, selon les prescriptions de l'entreprise. (C3)	1.3.2.2 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de décrire et d'expliquer quels sont les éléments de fixation nécessaires à la confection d'appareils bimaxillaires. En outre, elles sont capables de définir leur utilisation et leur fonction. (C2)	1.3.2.2 Les techniciennes-dentistes confectionnent, de manière adéquate et correcte, les éléments de fixation pour les appareils bimaxillaires, en conformité avec les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C3)
1.3.2.3 Je confectionne des appareils orthodontiques bimaxillaires selon le mandat du client et les prescriptions de l'entreprise, tout en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques pertinents. (C3)	1.3.2.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de planifier la confection d'appareils orthodontiques bimaxillaires en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques pertinents. (C5)	1.3.2.3 Les techniciennes-dentistes confectionnent des appareils orthodontiques bimaxillaires selon les prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises et en tenant compte de l'environnement anatomique et des processus et phénomènes physiques pertinents. (C3)
	1.3.2.4 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer le fonctionnement des appareils bimaxillaires et de décrire leurs objectifs thérapeutiques. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.5 Aptitude à dispenser des conseils

Compétences sociales et personnelles

- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

1.4 Objectif général : méthodes de travail

Planifier avec exactitude les travaux, les exécuter en ayant conscience de ses obligations et utiliser les outils et appareils de manière appropriée, telles sont les conditions sine qua non à un bon fonctionnement des produits ainsi qu'au bien-être et à la préservation de la santé du patient.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes planifient leurs travaux en se fondant sur les données fournies par le client et selon les moyens technologiques à disposition. Ils/elles documentent la démarche définie et la mettent en œuvre.

1.4.1 Objectif particulier : planification du travail

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont conscience de l'importance que revêt la planification exacte et complète de leurs travaux. Ils/elles en maîtrisent toutes les étapes et leur représentation.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.4.1.1 Je suis en mesure de documenter et de décrire un projet de travail conformément aux prescriptions. (C3)	1.4.1.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'illustrer et de décrire les éléments d'un projet de travail selon les méthodes enseignées. (C3)	
1.4.1.2 Je suis capable d'analyser un mandat, de l'interpréter correctement et de planifier sa mise en œuvre de manière adéquate. (C5)		
1.4.1.3 Je suis à même d'exécuter mon travail en toute autonomie à l'aide d'un procès-verbal ou d'illustrations. (C3)	1.4.1.3 Les techniciennes-dentistes expliquent chaque étape nécessaire à la confection d'un produit et ce, sur la base d'exemples. (C2)	1.4.1.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de mettre en œuvre des suites d'opérations, conformément au procès-verbal. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.5 Aptitude à dispenser des conseils

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Capacité à communiquer
- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.4 Aptitude au travail en équipe

1.4.2 Objectif particulier : exécution des travaux		
Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont à même d'évaluer et d'exécuter leurs travaux de manière systématique et autonome. Pour ce faire, ils/elles utilisent les moyens appropriés selon les règles de l'art.		
Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.4.2.1 Je suis en mesure de confectionner, de manière adéquate, une prothèse en tenant compte tant de la morphologie et de l'anatomie du patient que du mécanisme de mastication et des concepts occlusaux. (C5)	1.4.2.1 Les techniciennes-dentistes expliquent le mécanisme de mastication et les concepts occlusaux conformément aux bases morphologiques et anatomiques. (C2)	1.4.2.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de confectionner une prothèse conformément aux principes morphologiques et anatomiques. (C5)
1.4.2.2 J'explique l'usage des différents appareils et instruments et je suis à même de les utiliser de manière adéquate. (C3)	1.4.2.2 Les techniciennes-dentistes sont capables de mettre en évidence la structure et les fonctions des différents appareils et instruments et d'expliquer leur utilisation à l'aide d'exemples. (C2)	
1.4.2.3 Je suis en mesure de mettre en évidence l'utilisation de nouvelles technologies et de les appliquer de manière appropriée. (C3)	1.4.2.3 Les techniciennes-dentistes sont capables de décrire les types et les possibilités d'utilisation des nouvelles technologies déterminées et d'expliquer leur utilisation au moyen d'exemples. (C2)	
	1.4.2.4 Les techniciennes-dentistes expliquent les possibilités et les avantages d'une finition assistée par ordinateur en se fondant sur des exemples. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.6 Techniques de créativité
- 2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

3.5 Civilité et présentation

3.6 Résistance au stress

3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.5 Objectif général : sciences naturelles appliquées

Les connaissances d'anatomie et la compréhension de phénomènes et de processus physiques et chimiques constituent une base essentielle à une confection adéquate des produits et à une méthode de travail correcte.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent les liens physiques, chimiques et anatomiques ainsi que les exigences inhérentes à leur domaine d'activité. En outre, ils/elles exécutent leurs travaux en appliquant les lois appropriées.

1.5.1 Objectif particulier : anatomie

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent l'influence des bases anatomiques sur leur travail et se fondent sur celles-ci pour planifier et exécuter leurs tâches.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.5.1.1 Je suis en mesure de confectionner, de manière correcte, chaque dent en respectant l'anatomie et la morphologie du patient. (C3)	1.5.1.1 Les techniciennes-dentistes définissent et différencient chaque dent selon les bases morphologiques et anatomiques. (C2)	
1.5.1.2 Je suis en mesure d'appliquer, de manière adéquate, les connaissances fondamentales de l'anatomie dans mon travail. (C3)	1.5.1.2 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer les fonctions des muscles et des organes, la structure osseuse et la circulation sanguine du corps humain. (C2)	
	1.5.1.3 Les techniciennes-dentistes sont à même d'expliquer l'histoire du développement, les origines et le but d'une prothèse. (C2)	
1.5.1.3 Je suis en mesure de définir les lésions occasionnées par des accidents, des anomalies anatomiques ou des maladies et d'appliquer les mesures ordonnées en vue d'un traitement. (C3)	1.5.1.3 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer les troubles de la mastication, les maladies des dents et de la gencive et les conséquences d'accidents. (C2)	1.5.1.3 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de confectionner des constructions orthodontiques selon le mandat confié. (C3)
1.5.1.5 Je suis en mesure de confectionner une prothèse correcte	1.5.1.5 Les techniciennes-dentistes sont capables d'énumérer les	1.5.1.5 Les techniciennes-dentistes sont en mesure de confec-

en se fondant sur ses connaissances anatomiques du système masticatoire. (C3)	muscles et les os qui font partie du système masticatoire et de décrire leur fonctionnement. (C2)	tionner une prothèse correcte en se fondant sur leurs connaissances anatomiques du système masticatoire. (C3)
---	---	---

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress

1.5.2 Objectif particulier : processus et phénomènes chimiques

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent l'importance des processus et des phénomènes chimiques pour leur travail et se fondent sur ceux-ci pour planifier et exécuter leurs tâches.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.5.2.1 Je suis en mesure d'utiliser les réactions chimiques pour effectuer mon travail et d'employer les acides et les bases de manière appropriée. (3)	1.5.2.1 Les techniciennes-dentistes sont capables de définir les propriétés des différentes substances anorganiques. En outre, elles sont à même d'expliquer les liaisons et réactions chimiques ainsi que les procédés électrochimiques. (C2)	
1.5.2.2 Je suis en mesure de tenir compte des propriétés chimiques des produits lors de l'exécution de mon travail et d'utiliser ces derniers selon les données du fournisseur. (C3)	1.5.2.2 Les techniciennes-dentistes sont capables de définir les propriétés des diverses substances organiques et d'expliquer leur fonction et leur utilisation. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.5.3 Objectif particulier : processus et phénomènes physiques

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent l'importance des processus et des phénomènes physiques pour leur travail et se fondent sur ceux-ci pour planifier et exécuter leurs tâches.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.5.3.1 Je suis en mesure d'appliquer et/ou d'utiliser, de manière adéquate, les lois courantes régissant la physique. (C3)	1.5.3.1 Les techniciennes-dentistes sont capables, premièrement, d'appliquer correctement le système SI et le principe des leviers, d'expliquer, deuxièmement, les procédés tels que le mouvement, la force, la capillarité, l'élasticité, la dureté, la diffusion et la pression et, troisièmement, de démontrer leur importance. (C2)	
1.5.3.2 Je suis en mesure de raccorder, de manière adéquate, au réseau électrique les différents appareils électriques en fonction de l'intensité du courant. (C3)	1.5.3.2 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer les lois fondamentales de l'électricité. En outre, elles sont à même d'explicitier les effets de l'intensité du courant, de la tension et de la résistance. (C2)	
1.5.3.3 Je suis en mesure d'évaluer, de manière fondée, les effets de la chaleur sur les produits devant être créés et de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent. (C3)	1.5.3.3 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer les bases de la thermique, les méthodes servant à mesurer la température et la structure ainsi que la fonction des différents thermomètres. (C2)	
1.5.3.4 Je suis en mesure d'évaluer l'influence des sources de lumière sur les travaux inhérents à la technique dentaire et de m'en servir de manière adéquate. (C4)	1.5.3.4 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer, à l'aide d'exemple, les bases de l'optique en relation avec les ondes, la lumière, les lentilles, les prismes, l'œil et les couleurs. (C2)	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.6 Objectif général : hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets

Les mesures personnelles et générales prises en vue de garantir l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que de protéger l'environnement sont primordiales pour les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes. En effet, elles permettent de préserver les collaborateurs, l'entreprise, les clients et les produits de toute répercussion négative.

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes adoptent un comportement approprié en matière de sécurité au travail, de santé et de protection de l'environnement. Ils/elles éliminent les déchets dans les règles de l'art et appliquent les prescriptions légales et les réglementations de l'entreprise en toute autonomie et en ayant conscience de leurs obligations.

1.6.1 Objectif particulier : hygiène

Les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes sont conscients de l'importance que revêtent les prescriptions en matière d'hygiène tant pour eux que pour leur travail. Elles/ils les appliquent en ayant conscience de leurs obligations.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.6.1.1 Je suis en mesure d'identifier ce qui peut nuire à ma santé. En outre, je sais utiliser les désinfectants ou appliquer les mesures visant à me protéger. (C 3)	1.6.1.1 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer quelles sont les prescriptions en matière d'hygiène requises pour protéger leur personne sur leur lieu de travail. (C 2)	1.6.1.1 Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'identifier ce qui peut nuire à leur santé. En outre, elles savent utiliser les désinfectants ou appliquer les mesures visant à les protéger. (C 3)
1.6.1.2 Je suis en mesure d'identifier ce qui peut nuire à ma santé ou à celle de mon entourage. En outre, je sais utiliser les désinfectants sur l'objet sur lequel je travaille ou appliquer les mesures de protection y afférentes. (C 3)	1.6.1.2 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer quelles prescriptions en matière d'hygiène doivent être appliquées sur l'objet sur lequel elles travaillent. (C 2)	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

1.6.2 Objectif particulier : sécurité au travail et protection de la santé

Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes connaissent les domaines dangereux inhérents à leur domaine d'activité. Ils/elles assurent leur propre sécurité et celle de leurs collègues et appliquent les mesures appropriées en toute autonomie.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.6.2.1 Je suis en mesure d'utiliser les appareils électriques conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail. (C 3)	1.6.2.1 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer la structure et la fonction des fusibles, des disjoncteurs électriques et des disjoncteurs différentiels. (C 2)	
1.6.2.2 Je suis en mesure de protéger les voies respiratoires, les yeux, les oreilles et la peau en prenant les mesures appropriées. (C 3)	1.6.2.2 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer quelles mesures elles doivent prendre pour protéger leur personne et leur entourage. (C 2)	
1.6.2.3 Je démontre comment je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. (C 2)	1.6.2.3 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer quelles sont les mesures de premier secours et de préciser leur importance. (C 2)	
1.6.2.4 Je suis en mesure d'expliquer quelles sont les sources de danger dans mon domaine d'activité et de définir les principes afférents à un comportement correct en présence de différents dangers. (C 2)	1.6.2.4 Les techniciennes-dentistes sont capables de reconnaître les sources de danger inhérentes à un laboratoire de prothèse dentaire et d'expliquer le comportement à adopter le cas échéant. (C 2)	1.6.2.4 Les techniciennes-dentistes sont capables de reconnaître les sources de danger inhérentes à un laboratoire de prothèse dentaire et d'expliquer le comportement à adopter le cas échéant. (C 2)

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

1.6.3 Objectif particulier : élimination des déchets

Les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes sont conscients de la nécessité d'éliminer correctement les substances. Dans leur domaine d'activité, elles/ils procèdent à leur élimination dans le respect des normes de recyclage et de protection de l'environnement.

Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
6.1.3.1 J'évite de produire des déchets, je réduis leur quantité, les élimine ou les recycle de manière adéquate, dans les conteneurs prévus à cet effet, conformément aux prescriptions légales et à celles de l'entreprise. (C 3)	6.1.3.1 Les techniciennes-dentistes sont capables d'expliquer les dispositions légales en se fondant sur des exemples et de montrer les conséquences sur leur propre travail. (C 2)	6.1.3.1 Les techniciennes-dentistes évitent de produire des déchets, réduisent leur quantité, les éliminent ou les recyclent de manière adéquate, dans les conteneurs prévus à cet effet, conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises. (C 3)
6.1.3.2 J'élimine les déchets spéciaux de manière adéquate auprès du service compétent. (C 3)	6.1.3.2 Les techniciennes-dentistes expliquent l'élimination des déchets à l'aide des prescriptions cantonales et explicitent les étapes relatives à l'élimination des déchets spéciaux. (C 2)	
6.1.3.3 Je trie, collecte et stocke les matériaux recyclables dans les conteneurs ou les lieux appropriés. (C 3)		

Compétences méthodologiques

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.7 Conscience et respect écologique au travail

2 2 Compétences méthodologiques

Les **compétences méthodologiques** permettent aux techniciens-dentistes et aux techniciennes-dentistes de planifier et d'ordonner leur travail, d'utiliser judicieusement les moyens auxiliaires et d'exécuter leurs tâches en gardant à l'esprit les objectifs définis. Pour ce faire, ils/elles organisent leur travail de manière appropriée.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Une méthode de travail claire et une systématique sont nécessaires pour résoudre les problèmes et accomplir les tâches professionnelles. C'est pourquoi les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont recours à des instruments et des moyens auxiliaires qui leur permettent de définir des étapes de travail et des processus rationnels. Ils/elles programment efficacement leur travail conformément aux prescriptions et analyse la procédure idéale une fois le travail effectué.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus liés à la rentabilité ne doivent pas être envisagés séparément. Les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes sont conscients des retombées de leur travail sur leurs collègues et sur la réussite de l'entreprise et mettent en œuvre toutes les étapes garantant d'un déroulement efficace du travail.

2.3 Stratégies d'information et de communication

L'usage des technologies modernes de communication et d'information occupent une place de plus en plus grande au sein des laboratoires de prothèse dentaire. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes ont pleinement conscience de cette évolution et contribuent à ce que supérieurs et collaborateurs soient informés conformément aux prescriptions. Si besoin est, ils/elles se procurent eux-mêmes/elles-mêmes les informations nécessaires à l'exécution de leur travail selon les prescriptions.

2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

Il est essentiel de se former tout au long de sa vie afin de maîtriser les changements au sein de son domaine d'activité et de développer ses compétences. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes en ont conscience et collaborent à la recherche de stratégies d'apprentissage efficaces qui stimuleront leur plaisir d'apprendre, les mèneront à la réussite et leur apporteront satisfaction.

2.5 Aptitude à dispenser des conseils

Les clients sont satisfaits lorsqu'ils bénéficient de produits de qualité et qu'ils sont conseillés de manière optimale. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes conseillent avec conviction les clients et contribuent ainsi à leur satisfaction.

2.6. Techniques de créativité

L'ouverture à la nouveauté et à l'originalité est une compétence-clé des techniciens-dentistes et des techniciennes-dentistes. Ils/elles sont donc à même d'apporter, dans leur domaine d'activité, des idées créatrices permettant de trouver des solutions nouvelles. Ils/elles se distinguent par une extrême attention et une attitude résolument ouverte face au changement et aux nouvelles tendances du secteur dentaire.

2.7 Techniques de présentation

La réussite d'un laboratoire de prothèse dentaire dépend essentiellement de la manière dont les prestations et les produits sont présentés au client. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont à même de présenter, avec conviction, les travaux au client et de répondre à ses questions avec compétence.

3 Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** permettent aux techniciens-dentistes et aux techniciennes-dentistes de relever les défis posés par des situations de travail en équipe et de communication, avec l'assurance et la conscience requises. Pour ce faire, ils/elles forgent leur personnalité et sont disposé(e)s à travailler à leur développement personnel.

3.1 Autonomie et responsabilité

Au sein d'un laboratoire de prothèse dentaire, les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont coresponsables des processus liés à l'exploitation. Ils/elles sont prêt(e)s à participer à leur mise au point, à les améliorer, à prendre des décisions dans leur domaine en assumant leurs responsabilités et à s'acquitter consciencieusement de leur travail. Leur action est orientée sur les besoins individuels et sur le bien-être des patients.

3.2 Capacité à communiquer

Il est essentiel d'adopter un mode de communication correct avec les supérieurs, les collaborateurs et les clients. De nature ouverte, les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont doté(e)s d'un sens aigu de l'écoute et favorables au dialogue. Ils/elles comprennent les règles inhérentes à une communication réussie et les mettent en pratique, de manière réfléchie, dans l'intérêt de l'entreprise et des clients.

3.3 Capacité à gérer des conflits

Le quotidien d'un laboratoire de prothèse dentaire fait se côtoyer des individus aux opinions divergentes, d'où l'émergence quasi inévitable de conflits. Les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes en sont conscients et réagissent avec calme et sérénité. Loin de se dérober à la confrontation, elles/ils acceptent le dialogue en faisant preuve de tolérance à l'égard du point de vue d'autrui, elles/ils analysent la situation en toute objectivité et recherchent des solutions constructives.

3.4 Aptitude au travail en équipe

Les tâches tant personnelles que professionnelles peuvent être exécutées seul ou en groupe. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont à même de travailler en équipe de manière efficace et en restant axées sur les objectifs. Pour ce faire, ils/elles coopèrent avec leurs supérieurs et les autres collaborateurs selon les règles qui régissent une collaboration couronnée de succès.

3.5 Civilité et présentation

Dans leur activité, les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes sont amenés à côtoyer des personnes très différentes les unes des autres, attendant toutes de leur interlocuteur un degré différent de courtoisie et de l'entregent. Ils/elles adaptent leur mode

d'expression à la situation et aux attentes de leurs interlocuteurs et savent se montrer à la fois ponctuel(le)s, avenant(e)s et dignes de confiance.

3.6 Résistance au stress

Les tâches et les processus de travail à exécuter au sein d'un laboratoire de prothèse dentaire sont exigeants. Les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes sont capables de gérer le stress et d'appréhender les tâches qui leur sont dévolues avec calme, sang froid et rapidité ; ils/elles conservent la maîtrise de la situation même dans les circonstances les plus difficiles et informent, le cas échéant, leur supérieur.

3.7 Conscience et respect écologique au travail

Il convient de manipuler les substances et les déchets qui nuisent à l'environnement avec le soin requis et en toute conscience ; ce constat revêt une importance grandissante. Les techniciennes-dentistes et les techniciens-dentistes sont conscients que les matériaux qu'ils utilisent et la façon dont ils s'en servent peuvent avoir des répercussions néfastes sur les personnes et l'environnement. C'est pourquoi ils appliquent les mesures appropriées pour travailler dans un souci d'écologie.

4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

Le classement des objectifs évaluateurs sur l'échelle taxonomique permet d'en déterminer le niveau d'exigence. On distingue ainsi six niveaux de compétence différents, allant de C1 à C6 :

C1 (Savoir)

Restituer les informations assimilées et les utiliser dans des situations similaires (énumérer, connaître).

C2 (Comprendre)

Restituer les informations assimilées mais également les comprendre (expliquer, décrire, démontrer, mettre en évidence).

Exemple : Les techniciennes-dentistes sont en mesure de définir les matériaux nécessaires à la confection de prothèses partielles totales et d'expliquer leur utilisation selon les données du fournisseur.

C3 (Appliquer)

Utiliser les informations concernant des situations ou des circonstances déterminées et les appliquer à différents cas de figure.

Exemple : Les techniciennes-dentistes utilisent les matériaux nécessaires à la confection de prothèses partielles complètes et les montent, de manière adéquate et correcte, conformément aux prescriptions enseignées pendant le cours interentreprises.

C4 (Analyser)

Décomposer des situations et les ramener à leurs différents éléments, découvrir la relation de ces éléments entre eux et saisir leur interaction.

Exemple : Les techniciennes-dentistes sont en mesure d'expliquer la structure d'une prothèse partielle complète, d'analyser l'environnement anatomique et de mettre en évidence les processus et phénomènes physiques pertinents.

C5 (Synthétiser)

Combiner les différents éléments d'une situation entre eux pour en faire un tout, concevoir la solution à un problème.

Exemple : Les techniciennes-dentistes planifient la confection de prothèses partielles complètes en tenant compte de l'environnement anatomique, des processus et phénomènes physiques pertinents ainsi que des exigences en matière d'esthétisme.

C6 (Evaluer)

Juger et évaluer certaines informations, situations et solutions à l'aune de critères donnés.

Les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation s'échelonnent entre les niveaux de compétence C2 à C5.

B Tableau des leçons dispensées par l'école professionnelle

La répartition des leçons sur les quatre années d'apprentissage s'opère en fonction des spécificités régionales et après entente avec les autorités compétentes, les organisateurs des cours interentreprises et les prestataires de la formation à la pratique professionnelle. Les valeurs totales acquises aux objectifs généraux sont contraignantes, tandis que la répartition sur les années d'apprentissage constitue, pour les enseignants, des valeurs indicatives.

Objectif général	1 ^{re} année d'apprentissage	2 ^e année d'apprentissage	3 ^e année d'apprentissage	4 ^e année d'apprentissage	Total
Objectif général 1.1 Prothèses amovibles	40	40	80	60	220
Objectif général 1.2 Prothèses fixes	40	80	80	80	280
Objectif général 1.3 Orthopédie dento-faciale	---	---	---	40	40
Objectif général 1.5 Sciences naturelles appliquées	80	80	40	20	220
Objectif général 1.6 Hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets	40	---	---	---	40
Total Enseignement professionnel	200	200	200	200	800
Cours de culture générale	120	120	120	120	480
Gymnastique et sport	40	40	40	40	160
Total	360	360	360	360	1440

L'objectif général 1.4 (méthode de travail) fait partie intégrante des objectifs généraux 1.1 à 1.3.

C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1 Objectif

¹Les cours interentreprises complètent la formation à la pratique professionnelle ainsi que la formation scolaire.

²La fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les personnes en formation.

2 Organe responsable

¹Les sections de l'Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse (ALPDS) sont l'organe responsable des cours interentreprises. Plusieurs cantons peuvent se joindre à ces sections lorsque le nombre d'apprentis/apprenties ou les particularités géographiques l'exigent.

3 Organes compétents

Les Commissions des cours sont les organes chargés des cours interentreprises. L'ALPDS garantit la surveillance et la qualité des cours.

4 Mission de l'ALPDS

L'ALPDS veille à la mise en œuvre uniforme des cours interentreprises, conformément au présent règlement. Ses tâches consistent notamment à :

- a. élaborer un programme pédagogique sur la base du présent plan de formation ;
- b. édicter des directives concernant l'organisation et le déroulement des cours ;
- c. édicter des directives concernant l'équipement des salles de cours ;
- d. coordonner et surveiller le déroulement des cours ;
- e. veiller au perfectionnement professionnel du personnel chargé de l'instruction ;
- f. rédiger des rapports à l'intention de la Commission suisse pour l'évolution qualitative du travail des techniciens et techniciennes-dentistes.

5 Organisation des Commissions des cours

¹Les cours sont placés sous la direction d'une Commission des cours des sections régionales composée d'au moins 3 membres et mise sur pied par les organes responsables. Une représentation appropriée est accordée aux cantons participants.

²Les membres de la Commission sont nommés par les sections de l'ALPDS. Leur mandat est reconductible. Par ailleurs, la Commission des cours se constitue elle-même.

³Les Commissions des cours sont convoquées aussi souvent que les affaires l'exigent.

⁴La Commission délibère et prend valablement ses décisions lorsqu'au moins deux tiers de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des présents. En cas d'égalité des suffrages, la voix du président ou de la présidente est prépondérante.

⁵Les délibérations de la Commission sont consignées dans un procès-verbal.

6 Mission de la Commission des cours

La Commission des cours est responsable de l'organisation et de la réalisation des cours. Ses tâches consistent notamment à :

- a. mettre au point le programme des cours et le planning horaire en se fondant sur le programme général élaboré par l'ALPDS ;
- b. élaborer les devis et les décomptes correspondants ;
- c. nommer le personnel chargé de l'instruction et choisir les locaux ;
- d. préparer les équipements nécessaires ;
- e. fixer la date des cours, s'occuper de leur publication et de la convocation aux cours ;
- f. surveiller la formation et veiller à la réalisation des objectifs pédagogiques ;
- g. veiller à la bonne coordination de la formation avec les écoles professionnelles et les entreprises concernées ;
- h. solliciter des contributions des pouvoirs publics ;
- i. rédiger des rapports pédagogiques à l'intention de l'ALPDS et des cantons concernés ;
- k. encourager et favoriser le perfectionnement du personnel chargé de l'instruction.

7 Convocation aux cours

La Commission des cours se charge de convoquer les personnes en formation, en collaboration avec les autorités cantonales compétentes ; elle rédige à cet effet des convocations personnelles qu'elle remet aux entreprises formatrices.

8 Dates, durée et contenu des cours

Les cours pour les techniciens-dentistes et les techniciennes-dentistes comprennent :

Cours	Contenu	Objectifs généraux	Durée	Période
Cours 1	Prothèses amovibles / Prothèses fixes / Hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets et protection de l'environnement		5 jours	en règle générale, au début de l'apprentissage
Cours 2	Prothèses fixes	1.2, 1.4, 1.5	6 jours	en règle générale, au 5 ^e /6 ^e semestre
Cours 3	Prothèses amovibles	1.1, 1.4, 1.5	7 jours	6 ^e /7 ^e semestre
Cours 4	Orthopédie dento-faciale	1.3, 1.4, 1.5	2 jours	en règle générale, au 7 ^e semestre

Le volume des travaux et le niveau requis dépendent des objectifs évaluateurs des cours interentreprises.

D Procédure de qualification

1.1 La qualification finale se déroule soit dans une école professionnelle, soit dans l'entreprise formatrice, soit dans une autre entreprise appropriée. Les personnes en formation se voient attribuer un poste de travail ainsi que tous les équipements nécessaires, en parfait état. Elles sont informées dans la convocation du matériel qu'elles sont autorisées à amener ou dont elles doivent se munir.

1.2 Les domaines de qualification à contrôler sont les suivants :

A. Domaine de qualification : « Examen partiel » (4e semestre) 16 heures

			Pondération
Position 1	Prothèses amovibles	Prothèses partielles (confection d'une prothèse partielle en matière synthétique assortie de crochets métalliques)	coefficient simple
Position 2	Prothèses fixes	Couronnes unitaires (confection d'une couronne en métal)	coefficient simple

Les personnes en formation sont autorisées à utiliser le matériel didactique et les documents fournis pendant les cours interentreprises.

B. Domaine de qualification : « Travail pratique » (fin de la 4^e année d'apprentissage) : 32 heures

			Pondération
Position 1	Prothèses amovibles	- Prothèses totales - Prothèses hybrides - Prothèses à châssis coulé - Epithèses	coefficient double
Position 2	Prothèses fixes	- Ponts	coefficient double
Position 3	Orthopédie dento-faciale	- Appareils unimaxillaires - Appareils bimaxillaires	coefficient double

Les objectifs généraux « méthodes de travail », « sciences naturelles appliquées » et « hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets » de même que les compétences méthodologiques, sociales et personnelles font partie intégrante de l'examen partiel et du domaine de qualification « Travail pratique ».

C. Domaine de qualification : « Connaissances professionnelles » (fin de la 4^e année d'apprentissage ; examen écrit ou examen écrit et oral) : 4 heures

			Pondération
Position 1		Prothèses amovibles	coefficient double
Position 2		Prothèses fixes	coefficient double
Position 3		Orthopédie dento-faciale	coefficient double

Les objectifs généraux « méthodes de travail », « sciences naturelles appliquées » et « hygiène, sécurité au travail, élimination des déchets » de même que les compétences méthodologiques, sociales et personnelles font partie intégrante de l'examen partiel et du domaine de qualification « Travail pratique ».

D. Note d'expérience obtenue lors de l'enseignement professionnel

1.1 La note d'expérience est la note ou la demi-note résultant de la moyenne des notes des bulletins semestriels de l'enseignement professionnel.

1.2 Les notes attribuées pour les travaux réalisés au cours de la procédure de qualification finale vont de 6 à 1. Les demi-notes intermédiaires sont admises.

1.3 La note de chaque domaine de qualification, composé de plusieurs positions, est arrondie, sous forme de valeur moyenne, à la première décimale.

1.4 La note totale est la note arrondie à la première décimale résultant de la moyenne de la note d'expérience et des notes obtenues à l'examen partiel et dans chaque domaine de qualification de l'examen final.

1.5 Notes

Notes	Travail fourni
6	Très bon
5	Bon
4	Satisfaisant
3	Faible
2	Très faible
1	Inutilisable

1.7 La pondération des domaines de qualification (y c. la formation générale) s'effectue conformément à l'art. 18 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste/technicien-dentiste.

E Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Berne, le JJ.MM.AAAA

Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse, ALPDS
La présidente, Marlies Lorenzon

Fédération Suisse des Techniciens Dentistes, FSTD
Le président, Bernhard Breunig

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a approuvé le présent plan de formation, conformément à l'article 10, alinéa 1 de l'ordonnance du (date) sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste CFC / technicien-dentiste CFC.

Berne, le XXXX

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

La directrice

Annexe

Les documents suivants sont à disposition en vue de mettre en œuvre la formation professionnelle de base des techniciennes-dentistes et des techniciens-dentistes :

Document	Date	Sources			
		1	2	3	4
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale		X	X		
Plan de formation				X	X

Adresse des sources :

<u>Documents</u>	<u>Source</u>
1	Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) 3003 Berne Tél. 031 325 50 00 Fax 031 325 50 09 info@bbl.admin.ch www.bbl.admin.ch
2	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) Effingerstrasse 27 3003 Berne Tél. 031 322 21 29 Fax 031 324 96 15 info@bbt.ch www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung
3	Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse, ALPDS Monbijoustrasse 14 Case postale 5236 3001 Berne Tél. 031 390 99 10 Fax 031 390 99 03 info@vzls.ch www.swissdental.ch
4	Fédération Suisse des Techniciens-dentistes (FSTD) c/o Syna Josefstrasse 59 Postfach 8031 Zurich Tél 044 279 71 71 Fax 044 279 71 72 info@szv.ch

